

FO CE L'FAIRE

Le compte-rendu du Comité d'Établissement du Pôle Nord-Est
du 13 mai 2016

Vendredi 13 mai a eu lieu un Comité d'établissement extraordinaire France 3 Nord-Est à Strasbourg. Avant de s'intéresser à l'ordre du jour, je vous propose de prendre connaissance de l'édito de Force Ouvrière prononcé lors de ce CE :

« France 3 dépolarisé »

Que sait-on exactement sur ce sujet qui fait débat dans l'entreprise depuis quelques jours ?

Si l'on se fie à ce qui nous a déjà été dit, on retient déjà que nos 24 antennes seront maintenues : il n'est pas prévu d'envisager des éditions « grandes régions », ce qui est évidemment important pour nous. Il en est de même pour le maintien de nos éditions locales. Il a été dit que ce maillage était un atout. Dans le même esprit, aucune émission en langue régionale ne sera amenée à disparaître, ajoute-t-on.

Ce qui n'est pas dit en revanche, côté éditorial, porte sur la future exposition des éditions locales, compte tenu des problèmes rencontrés par les téléspectateurs pour les recevoir.

Ce que nous retenons aussi porte sur l'organisation de nos régions. Avec la disparition des fonctions de délégués régionaux dans les antennes : ceux-ci seront remplacés par des directeurs à l'échelle des 13 régions, aux compétences plus larges. Avec le but que ces 13 régions disposent de davantage d'autonomie... Davantage de liberté pour décider de sa programmation... afin de coller au mieux aux attentes du public. Ca, c'est l'idée générale, mais dans les faits, reste à savoir comment les choses vont se passer ! Que deviendront les directeurs de pôle ? Seront-ils de futurs directeurs de régions, avec des territoires plus petits et un nombre de salariés plus réduit ? Que deviendront aussi les DRA, puisque mathématiquement, ils sont plus nombreux que les 13 futurs directeurs régionaux ?

Au-delà des questions d'antenne, il y a aussi l'ensemble du volet des fonctions supports. Avec un schéma prévoyant des responsables de ressources humaines dans chacune des 13 régions, va-t-on proposer ces postes aux DRH de pôles ? Aux RRH d'antennes ? Et que proposera t'on à celles et ceux qui ne feront partie des 13 heureux élus ?

Ces questions, qui seront développées au cours de cette instance, elles suscitent inévitablement des inquiétudes légitimes pour les personnes concernées...dans les services cités ci-dessus...ou dans d'autres, tels que les finances, la comptabilité, ou encore l'IMG... S'il nous est dit qu'aucun plan social n'est prévu, nous nous demandons pour notre part quelles seront les solutions possibles, notamment pour les personnes qui ne seront pas mobiles.

Enfin, dans ce projet, il y a l'organisation, mais il y a aussi le niveau de production : avec le constat selon lequel les programmes régionaux ne représentent que 8% de l'offre de France 3, contre 20% en outre mer. Nous entendons l'objectif d'arriver à 35% (en incluant les « programmes nationaux à caractère régional »). Mais nous entendons aussi la contrainte du coût constant et de la perspective d'emploi restreinte...avec la modification des pratiques professionnelles, davantage de polyvalence, et d'exercice de compétences complémentaires. Pourquoi pas ? Mais il est naturel de comprendre que nous avons besoin de comprendre très vite comment tout cela est envisagé. Le principal objectif étant évidemment de réussir à ne pas retomber dans des travers tels que ceux dénoncés il y a peu par le rapport Vacquin.

Pour Force Ouvrière, davantage d'autonomie en régions est une bonne chose, mais à condition qu'aucun salarié ne « reste sur le carreau », et que des moyens cohérents soient au rendez-vous.

Après le résumé de ce qui avait été dit lors du CCE extraordinaire, les élus ont listé une série de 31 questions précises, appartenant à 5 grands thèmes.

I / ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1) Où se trouveront les 3 directions régionales de l'actuel pôle Nord-Est ?

La direction du pôle n'a pas de précision, mis à part la région "grand Est", qui avait été évoquée au CCE suite à une question de FO : le nom de Strasbourg a alors été cité.

2) Quel sera le lien hiérarchique des futurs directeurs régionaux par rapport aux futurs chefs de centre et rédacteurs en chef ?

La seule réponse apportée est que les organigrammes sont en cours de réflexion.

3) Quel sera le champ de compétences et le pouvoir décisionnaires des futurs services RH et financier ?

Aucun plan précis n'est connu concernant le périmètre.

II / EMPLOI

4) Comment peut-on se passer d'environ 350 salariés à FTV sans procéder à des licenciements ? D'autant plus que l'entreprise sort d'un PDV où 305 postes ont déjà été supprimés !

La piste évoquée est le non remplacement de l'ensemble des départs en retraite à venir. Suffira-t-elle ?

5) Que vont devenir les 7 délégués régionaux du pôle ? Restera-t-il une direction éditoriale dans chaque antenne ? Si oui, de quel ordre ?

On sait que les structures régionales disposeront d'une responsabilité éditoriale.

6) La régulation d'activité et des moyens a été réformée lors de la création des pôles (création des postes d'organiseurs, d'assistant(e)s à l'organisation), cette régulation va-t-elle persister en l'état, avec le même nombre de postes dans ces services ?

Le dispositif actuel prévoit effectivement qu'un directeur de la régulation travaille en lien avec les organisateurs d'activité (dans chacune des antennes).

Comment vont travailler les organisateurs dans le nouveau périmètre ? Et qui fera la régulation ? La question reste ouverte.

7) Que vont devenir les 40 postes rattachés à la direction du pôle (dont les fonctions supports) ?

Il y aura nécessairement une transformation des structures.

8) Comment la direction envisage-t-elle d'organiser le service RH ? Y aura-t-il encore des interlocuteurs RH dans chaque antenne ?

Il n'y a pas encore de visibilité. On sait néanmoins qu'il est nécessaire qu'il y ait une présence RH en proximité.

9) Comment la direction envisage-t-elle d'organiser le service finances ? L'effectif sera-t-il le même ? Y aura-t-il un service de gestion et de comptabilité dans chaque Grande Région ?

Là non plus, pas encore de visibilité. Les choix ne sont pas arrêtés.

10) Que va devenir le service IMG ? Qu'en est-il plus précisément des salariés à « double casquette » (c'est-à-dire ayant des missions pour le pôle ainsi que sur une antenne) ?

Même réponse !!

11) Que deviendront les services actuels de communication ?

Là aussi, les schémas ne sont pas arrêtés.

12) Delphine Ernotte parle de reconversion de personnel dans des « métiers dont l'activité est en train de diminuer ». Quels sont-ils pour elle ?

La direction du pôle n'est pas en mesure de citer des métiers.

13) La direction envisage-t-elle, si le volontariat ne suffisait pas, d'imposer des reconversions pour le personnel de ces métiers « visés » ?

La direction du pôle n'a pas de réponse.

14) Comment imaginer que la direction nationale réussira à trouver le moyen de financer la reconversion des métiers « ciblés » alors qu'il laisse aux pôles le soin de prendre en charge les formations « in situ », pour 9 salariés par antenne ?

Il s'agira de plans sur plusieurs années, et des budgets seront trouvés. Ça n'a rien à voir en tous cas avec ces formations évoquées.

15) Delphine Ernotte a largement évoqué son souhait de poly-compétences des salariés de FTV. Où en est sa réflexion sur cette question ? et quels sont les métiers concernés ?

Ces évocations concernent le projet de chaîne info. Rien n'a été dit à ce sujet pour les régions.

16) Comment la direction envisage-t-elle d'organiser une Grande Région ayant actuellement 2 « régies de diffusion » : Le Grand Est, avec Nancy et Strasbourg ? Restera-t-il des gestionnaires d'antennes à Nancy et à Strasbourg ?

Pour la direction du pôle, il est utile de disposer de services différenciés. On l'a vu notamment sur les opérations spéciales. C'est souhaitable que ça puisse continuer à fonctionner de la sorte.

17) La réorganisation en pôles il y a 6 ans n'a pas été sans conséquence sur la santé des salariés, et plus particulièrement dans notre pôle Nord-Est, comme l'a attesté le rapport Vacquin.

Que compte mettre en place la direction dans cette nouvelle réorganisation pour éviter de reproduire le même schéma, en l'occurrence l'émergence de nouveaux risques psychosociaux sur les salariés ?

La direction du pôle précise que chacun a une approche différente des changements, et qu'il faut donc accompagner les personnes.

Il va donc falloir identifier les impacts que ça va provoquer. Et veiller à assurer une bonne communication.

Sachant aussi que, pour un grand nombre de salariés, rien ne va changer.

Il sera nécessaire de prévoir aussi des actions de formation.

À partir du moment où ce travail de compréhension a été fait, les choses sont plus claires.

III / ANTENNE

18) Les informations éditoriales qui ont été données au CE du pôle le 29 avril peuvent-elles être remises en question par l'annonce de la suppression des pôles par Delphine Ernotte le 3 mai ?

La réponse est courte : non !! Le travail fait ne sera pas remis en cause.

19) Comment la direction envisage-t-elle les projets éditoriaux et le périmètre de diffusion des actuelles antennes régionales et « locales » ?

Tout sera au cas par cas, selon le projet des équipes.

À quelle échéance ? Janvier ? Ou plus tard ? On ne le sait pas encore.

20) La direction va-t-elle maintenir 24 éditions JT en régions? Vont-elles être entièrement fabriquées par chaque antenne comme actuellement ?

C'est ce qui a été dit. Un long débat (qui a eu lieu lors de ce CE sur l'importance de la proximité) le montre ; nous vous résumons ces propos à la fin de notre compte rendu.

Ensuite, l'autre question est celle de l'échange de sujets entre antennes : comme cela est pratiqué aujourd'hui, il faut rester prudent et modéré pour diffuser sur toute la zone, nous dit la direction du pôle. Celle ci rappelle que les nouvelles régions ne sont qu'une identité administrative, et non une identité culturelle. Et qu'il est donc important de trouver le bon équilibre.

21) Aujourd'hui dans le pôle Nord-Est, il existe 3 antennes locales. Comment la direction envisage-t-elle leur future exposition dans le périmètre des futures Grandes Régions ?

Sur les locales, il ne peut pas y avoir d'approche générale : il faut tenir compte de la spécificité et de la diversité des territoires.

La direction reconnaît l'intérêt du public pour cette offre de proximité, même s'il y a les problèmes de l'exposition et de la réception qui doivent être résolus.

22) La direction envisage-t-elle de maintenir la fabrication des émissions matinales et des LVEL dans chaque antenne, là où c'est déjà le cas ?

C'est ce qui est prévu...

23) Que deviendront les magazines qui étaient fabriqués par des moyens mutualisés sur tout le pôle ? Exemples : PCPL, ça roule en cuisine. Quels moyens la direction compte-t-elle mettre dans la fabrication ces magazines à partir de janvier 2017 ?

La direction du pôle nous dit qu'il serait judicieux de garder une organisation avec de la mutualisation. Il serait donc souhaitable que nous puissions continuer à fonctionner de la sorte.

À ce sujet, la direction rappelle que l'objectif de la régulation n'était pas de réaliser des économies, mais d'assurer le plein emploi.

Cela a permis de fabriquer des produits supplémentaires, tels des magazines PCPC ou des opérations spéciales.

IV/ FILIERE PRODUCTION

24) Le personnel de la filière sera-t-il toujours comptabilisé dans les effectifs permanents des futures Grandes Régions ?

La direction du pôle n'a pas d'info à ce sujet.

25) Le personnel de la filière sera-t-il toujours représenté aux instances représentatives de personnel des nouvelles grandes régions (DP, CE, CHSCT) ?

Même réponse !

26) Concernant l'activité de la filière, comment se passera la bascule des activités liées aux anciens pôles vers les futures Grandes Régions ? (Par exemple : Comment vont-être signés les contrats des films documentaires à partir de maintenant pour 2017 ? Quand et par qui ?)

Les films engagés pour 2017 le sont déjà, selon l'organisation actuelle.

27) Le droit de tirage va-t-il persister ? Comment va-t-il être réparti entre les futures Grandes Régions ?

On peut l'imaginer, avec une répartition éclatée entre les nouvelles directions régionales.

V/ INSTANCES REPRESENTATIVES

28) Quel périmètre souhaite la direction pour les futures instances CHSCT ?

29) Quel périmètre souhaite la direction pour les futures instances DP ?

30) Quel périmètre souhaite la direction pour les futures instances CE ?

À ces 3 questions, la réponse sera évidemment dans les négociations qui vont s'engager. La direction du pôle espère que ces discussions vont s'engager rapidement, afin qu'on ne se retrouve pas dans la même situation qu'en 2010.

Sachant que l'administration du Travail a son mot à dire, notamment en ce qui concerne les CHSCT.

31) Est-il prévu, du fait de la loi Rebsamen, d'instaurer des Délégations Uniques du Personnel dans les Grandes Régions comptant moins de 300 salariés, et de ce fait, d'installer une disparité entre les futures Grandes Régions dans la représentation du personnel ?

La loi le permet, mais la réponse sera dans les négociations qui vont s'ouvrir.

À l'issue de l'évocation de ces questions, les élus ont souhaité qu'elles puissent être remontées au prochain CCE de juin, afin que des réponses précises puissent être apportées par la direction de France Télévisions. Ils ont donc adopté à l'unanimité une motion en ce sens.

Par ailleurs, durant cette instance, FO a souhaité soulever une satisfaction : ce n'est pas souvent en effet qu'on peut entendre une présidente oser dire que "quelque chose n'a pas marché, et qu'il faut donc revenir en arrière"...

Avec en plus une volonté de produire plus, et de mieux "faire tourner" le carnet de commande !

En revanche, même dans un cadre contraint, il est essentiel que des solutions soient effectivement trouvées pour chaque salarié, sans mobilité forcée. Cela a été dit en CCE : nous y veillerons !

Au sujet du carnet de commandes, la direction du pôle a souhaité rappeler que le temps d'antenne s'était accru, du fait notamment des matinales.

Enfin, en marge des questions posées sur l'avenir des programmes, FO a soulevé la difficulté liée à la disparition des appellations actuelles, notamment dans le grand Est : le fait de ne plus appeler les éditions "Alsace", "Champagne-Ardenne", "Lorraine"...

À plusieurs reprises, même la présidence avait reconnu que ça allait poser des problèmes.

Alors que la proximité constitue l'ADN de notre chaîne, peut-être serait-il pertinent de trouver des appellations plus identifiantes...par exemple les noms suivants :

- JT Grand Est Alsace
- JT Grand Est Champagne Ardenne
- JT Grand Est Lorraine

La direction du pôle en convient également : la proximité, c'est ce que les gens préfèrent.

Avoir de l'info service, ainsi que des choses qui se passent près de chez eux.... Et donc, « une bonne intelligence éditoriale consiste à se développer sur cette thématique-là » a ajouté la direction du pôle.

Exemple concret : les cartes météo et les cartes permettant de localiser des lieux, lors des lancements de sujets...

Les météo doivent, comme aujourd'hui, être proposées à différentes échelles. De même pour localiser des lieux : l'intérêt est d'être à la bonne échelle.

Prochain CE ordinaire le 27 mai à Strasbourg



Bien évidemment, vos représentants FO au Comité d'Etablissement sont à votre écoute : Muriel Bessard (Dijon), P. Campagne (Lille), Catherine Reggianini (Metz et Nancy), Bruno Demange (Metz et Nancy), Eric Vial, Jean-Paul Furno, Henri Weiken, Roya Moradpour (Strasbourg)